

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

*Présents : C. BONNAT, A CAILLOT, V. FRICONNET, E. ROULAUD, E. GOURLAOUEN, Y. CHERBEIX, P. MEYNARD, M. AUBRUN, A. DANIEL, G. JACQUEMENT, L. LAVAUD, M.L. JACQUEMENT*

*Absents excusés : Roger DANIEL (procuration à C. BONNAT), Romain GUINEBERT (procuration à P. MEYNARD)*

*Secrétaire de séance : E. ROULAUD*

\*\*\*\*\*

Ouverture de la séance à 19 h 06

### **1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 30/06/2022**

Les membres du conseil n'ayant aucune remarque à formuler, le compte-rendu de la réunion du 30/06/2022 est approuvé à l'unanimité.

### **2) Affaire Commune contre M. ANDRIEUX : suite à donner**

Le Maire informe le Conseil de l'ensemble de ce dossier, ainsi que de la teneur des réunions qui ont eu lieu le 08/07/2022, puis le 15/09/2022, en présence des services de l'Etat et des parties intéressées.

Après avoir débattu des différents points du dossier, le Conseil décide :

- de désigner un géomètre-expert, afin de déterminer l'assiette actuelle du chemin rural, sis au lieu-dit « Viallebesoin », dont M. ANDRIEUX conteste l'emplacement de celui-ci pourtant répertorié sur le plan cadastral.
- de liquider l'astreinte prononcée par la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX le 02/06/2022, astreinte s'élevant à la somme de 16 050 €, à régler à M. ANDRIEUX,
- d'effectuer un virement de crédits de l'article 022 sur le budget communal à l'article 6712, afin de procéder au règlement de cette astreinte.

### **3) Questions diverses.**

Pas de question.

Signature du tableau de présence à la séance du Conseil le 30 juin 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance,

E.ROULAUD

Le Maire,



C.BONNAT